



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission :

Date de révision : Novembre 2020

### 1. IDENTIFICATION

<b>Nom du produit :</b>	<b>Chlorure de calcium en FLOCONS (83-87%)</b>
<b>Synonymes :</b>	Dichlorure de calcium, Chlorure de calcium, Flocon de chlorure de calcium, DOWFLAKE, Briners
<b>Norme BNQ 2410-3000 / 2009</b>	Certificat # 1161
<b>Norme canadienne</b>	CAN-CGSB-15.1-92

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

<b>Utilisation du produit</b>	Accélération de la prise du béton, Fonte de glace, Contrôle de poussière, Stabilisation de la couche de base
<b>Restriction d'utilisation</b>	Aucune utilisation déconseillée n'a été identifiée

#### Identification du fournisseur

##### Distributeur / Importateur :

#### Groupe Horticole Ledoux inc.

785, rue Paul Lussier | Téléphone: (450) 791.2222 | Courriel: ghl@ghlinc.com  
 Ste-Helene de Bagot | Sans frais: 1 (888) 791.2223 | Site web: www.ghlinc.com  
 Qc, Canada, J0H 1M0 | Télécopieur: (450) 791.2225

##### Fabricant / Fournisseur :

Occidental Chemical Corporation  
 5005, LBJ Freeway, P.O. Box 809050  
 Dallas, TX. USA 75380-9050

**Téléphone en cas d'urgence** 819-758-5229

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION DE L'OSHA:** Ce matériel est considéré dangereux par le Standard de Communication de danger OSHA (29 CFR 1910.1200) (US).

#### Avertissement!



#### Aperçu des urgences

- irritant pour les yeux
- Nocif en cas d'ingestion
- Provoque une irritation cutanée

**Aspect** Blanc

**État physique** flocon

**Odeur** sans odeur

#### Effets potentiels sur la santé

##### Toxicité aiguë

Un pourcentage de ce produit consiste en des ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue

##### Toxicité aiguë

3% de ce produit consiste en des ingrédients dont la toxicité cutanée aiguë est

<b>par voie cutanée</b>	inconnue
<b>Yeux</b>	Irritant pour les yeux
<b>Peau</b>	Risque d'irritation
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses
<b>Dangers physiques</b>	De la chaleur est produite lorsque mélangé avec le l'eau ou des acides aqueux
<b>Précautions</b>	Éviter le contact avec les yeux. Se laver à fond après la manipulation

**CLASSIFICATION DU SGH :**

CONTACT DANGER - PEAU	Catégorie 2 – Cause une irritation de la peau
CONTACT DANGER – LES YEUX	Catégorie 2A – Provoque une irritation oculaire grave
Toxicité aiguë - Orale	Catégorie 4 – Nocif si avalé

**SGH – Danger pour la santé Déclaration(s)**

- Provoque une sévère irritation dans les yeux
- Provoque une irritation cutanée
- Nocif si avalé

**Mise(s) en garde du GHS – Prévention**

- Porter un équipement de protection des yeux et du visage
- Porter des gants de protection
- Laver complètement après manipulation
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

**Mise(s) en garde du GHS – Action**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX – Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation persiste : Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
- EN CAS D'INGESTION, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- Rincer la bouche
- Le traitement spécifique (voir la section 4 de la FDS ou l'information de premiers soins sur l'étiquette)

**Mise(s) en garde du GHS – Stockage**

- Il n'y a pas de phrases de précaution-entreposage qui soient assignées au produit

**Mise(s) en garde du GHS – Élimination**

- Éliminez le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

**Information supplémentaire sur les dangers**

- Le mélange avec l'eau peut provoquer un dégagement de chaleur

**Voir la Section 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

<b>3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b>
--

**SYNONYMES :** Dichlorure de calcium, Chlorure de calcium, Flocon de chlorure de calcium, DOWFLAKE

Composant	POUCENTRAGE:	NUMÉRO CAS:
Chlorure de calcium	> 83 - < 87	10043-52-4
Eau	> 8 - < 14	7732-18-5
Chlorure de potassium	> 2 - < 3	7447-40-7
Chlorure de sodium	> 1 - < 2	7647-14-5

**Commentaire:** *Le chlorure de potassium et le chlorure de sodium sont des impuretés provenant de source naturelle, une solution de saumure.*

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se produit, consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. TRAITEMENT SPÉCIFIQUE : Laver abondamment à l'eau.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, rincer la bouche. Contactez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

#### **Symptômes et effets les plus importants (aigus et différés)**

**Symptômes/effets aigus : Listés ci-dessous :**

**Inhalation (Respirer) :** L'inhalation de poussière peut causer une irritation au système respiratoire du haut (nez et gorge). Érythème nasal, des muqueuses et oropharyngien.

**Peau :** Irritation de la peau, abrasion directe de la peau avec des matières solides, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec l'eau. Un contact prolongé et une occlusion peuvent causer des symptômes plus graves. Le dommage est situé sur les zones de contact.

**Yeux :** Irritation des yeux, abrasion directe de la cornée avec des matières solide, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec l'eau, tuméfaction de la conjonctive et opacification de la cornée résultant d'une solution hypertonique de la chaleur. Douleur au niveau de la cornée, rougeurs, épaissement ou blanchissement aigu de la cornée.

**Ingestion (Déglutition) :** La consommation de matières solides ou de solutions hypertoniques cause la nausée, des vomissements et une augmentation de la soif.

**Symptômes/effets différés :**

- L'exposition chronique de la peau ou de muqueuses qui entraîne de l'irritation peut causer une dermatite chronique ou un problème relié aux membranes muqueuses.

**Interaction avec d'autres produits chimiques qui augmente la toxicité :** Aucun connu

#### **CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :**

Toute condition cutanée qui irrite la peau telle que les abrasions, les coupures, le psoriasis, les infections fongiques, ect. Toute condition relative aux voies respiratoires supérieures qui met les muqueuses en danger peut augmenter les dommages locaux en cas de contact avec de la poussière. Toute condition oculaire qui met en danger la production de larmes, la conjonctive ou l'homéostasie cornéenne,

**Protection des secouristes :**

Le personnel traitant doit au moins utiliser un EPI suffisant pour empêcher la transmission de pathogènes à diffusion hémotogène. Si le potentiel pour l'exposition existe, référer à la Section 8 pour l'équipement spécifique de protection personnelle.

**REMARQUE AU MÉDECIN :**

En raison de ses propriétés irritantes, découlant de la chaleur créée par la dissolution dans l'eau des matières solides, l'ingestion peut causer des brûlures et des ulcérations des muqueuses. Si une brûlure est présente, traiter comme n'importe quelle autre brûlure, après décontamination. Pas d'antidote spécifique. Le traitement d'exposition doit être dirigé au contrôle des symptômes et à la condition du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
---------------------------------------

<b>Danger de feu</b>	Ce matériel ne brûle pas
<b>Point d'éclair</b>	N'est pas applicable
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des agents d'extinction appropriés à l'incendie avoisinant
<b>Produit de combustion dangereux</b>	Formés sous l'effet du feu : Chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de calcium
<b>Sensibilité à l'impact mécanique</b>	Non sensible
<b>Sensibilité à une décharge statique</b>	Non sensible
<b>Bas niveau d'inflammabilité (air)</b>	N/A
<b>Niveau d'inflammabilité supérieur (air)</b>	N/A
<b>AUTO-INFLAMMATION</b>	N'est pas applicable

**LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Garder les gens qui ne sont pas nécessaires hors de portée, isolez le secteur du danger et en interdire l'entrée. Ce matériel ne brûle pas. Éteindre le feu et autre matériel qui brûle. L'eau doit être appliquée en large quantité comme une bruine fine. Portez un équipement respiratoire autonome à pression positive approuvé par NIOSH lors du travail en mode de demande de pression. Porter des vêtements pour la lutte contre l'incendie (y compris casque, manteau, pantalon, bottes et gants). Éviter le contact avec ce matériel pendant les opérations de lutte contre l'incendie. Si le contact est probable, mettre des vêtements de pleine résistance chimique avec appareils de respiration indépendante et lutter l'incendie d'une distance plus loin. Pour de l'équipement protectif dans des situations de nettoyage d'avant feu ou sans eau, référer aux sections pertinentes.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
---

<b>Précautions individuelles</b>	Isolez la zone. Empêchez le personnel non autorisé et non protégé d'entrer dans la zone. Toute matière déversée peut causer un risque de glissement sur certaines surfaces. Utilisez un équipement de sécurité approprié. Consultez la Section 8 sur les contrôles de l'exposition et la protection individuelle pour obtenir des renseignements supplémentaires. Consultez la Section 7 sur la manipulation pour obtenir des mesures de sécurité supplémentaires.
<b>Précautions environnementales</b>	Empêchez les grands déversements d'entrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau ou l'eau souterraine. Consultez la Section 12 sur les renseignements écologiques.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Petits et grands déversements : Retenez toute matière déversée, le cas échéant. Recueillez-la dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Rincer le résidu avec

beaucoup d'eau. Consulter la Section 13 sur les considérations en matière d'élimination pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

La chaleur créée pendant la dilution et dissolution est très élevée. Utilisez de l'eau froide lorsque vous diluez ou dissolvez (à une température inférieure à 80°F, 27°C). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Voir la Section 8 : CONTRÔLE D'EXPOSITION PROTECTION PERSONNELLE.

### Entreposage

Entreposer dans un endroit sec. Protéger contre l'humidité atmosphérique. Maintenir le contenant solidement fermé. Conserver à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10 de la feuille de Données de Sécurité).

### Produits incompatibles

De la chaleur est produite lorsque mélangé avec de l'eau ou des acides aqueux. Des éclaboussures et des bouillonnements peuvent se produire. Évitez tout contact avec : Le trifluorure de brome et le furan-2-acide percarboxylique car le chlorure de calcium n'est pas compatible avec ces substances. Tout contact avec le zinc peut entraîner la formation d'hydrogène gazeux pouvant exploser. Catalyse la polymérisation exothermique d'éther méthylvinyle. Attaque les métaux lorsqu'il y a de la moisissure et peut libérer de l'hydrogène gazeux. La réaction de l'impureté du brome contenant des métaux oxydants peut produire des traces d'impuretés telles que les bromates.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limite(s) d'exposition régulatrice :

Listé ci-dessous pour les composants de produit qui représentent des limites d'expositions selon des réglementations professionnelles (OEL) applicables.

Composant	OSHA Final PEL TWA	OSHA Final PEL STEL	OSHA Final PELPlafond
Les particules non réglementées autrement 00-00-001	15 mg/m <sup>3</sup> (Total) 5 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)	----	----

OEL : Occupational Exposure Level (limite d'exposition en milieu de travail [LEMT]);

OSHA : United States Occupational Safety and Health Administration (administration américaine de l'hygiène et de la sécurité du travail);

PEL : Permissible Exposure Level (limite d'exposition admissible);

TWA : Time Weighted Exposure Average (moyenne pondérée en fonction du temps);

STEL : Short Term Exposure Level (limite tolérable pour une exposition de courte durée)

### Limites(s) d'exposition non-réglementaire :

Listé ci-dessous pour les composants de produit qui représentent des limites d'expositions selon des réglementations professionnelles (OEL) applicables.

- **Les limites non réglementaires de l'OSHA contenues dans ce tableau sont les PEL de 1989 annulées (annulées par les dispositions de 58FR 35338 du 30 juin 1993).**
- La conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) est une organisation professionnelle volontaire de personnel de service d'hygiène du gouvernement ou d'institutions éducatives des États-Unis. Chaque année, l'ACGIH élabore et publie des limites d'exposition professionnelles appelées Valeurs limites d'exposition (VLE) pour des centaines de produits chimiques, d'agents physiques et des indices biologiques d'exposition.

**Conseils supplémentaires :**

- Ingestion : Maintenez un bon niveau d'hygiène personnelle. Ne pas consommer ou stocker des aliments dans le milieu de travail. Laver les mains avant de fumer ou de manger.

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE :**

- Utiliser l'aération locale, ou autre contrôles d'ingénieries pour maintenir les niveaux de l'air au-dessous de l'exposition de la limite des directives ou des besoins. Si l'exposition de la limite des directives ou des besoins n'est pas applicable, l'aération générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. L'aération locale peut être nécessaire pour ces opérations.

**Équipement de protection individuelle****Protection oculaire**

Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Pour les opérations poussiéreuses ou lorsqu'on manipule des solutions du matériel, mettre des lunettes chimiques.

**Protection de la peau et du Corps**

Porter des vêtements propres, couvrant le corps.

**Protection pour les mains**

Utiliser des gants chimiques qui sont résistants à ce matériel. Si les mains sont coupées ou égratignées, utiliser des gants chimiques qui sont résistants à ce matériel même pour de brèves expositions. Exemples de gant préféré de protection du matériel : néoprène, chlorure de polyvinyle («PVC » ou « vinyle »), nitrile/butadène caoutchouc (« nitrille » ou « NBR »). AVIS : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et durée de l'usage dans un endroit de travail doit aussi prendre en considération tous les facteurs pertinents tel que, mais pas limité à : Autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, besoins physiques (protection d'une coupure/piqûre, dextérité, protection terminale), les réaction potentielles du corps aux matériaux des gants, aussi les instructions/spécifications fournis par le fournisseur des gants.

**Protection respiratoire**

La protection respiratoire doit être portée quand il y a le potentiel de dépasser la limite d'exposition ou selon directives établies. Si la limite d'exposition ou les directives n'est pas applicable, porter de la protection respiratoire quand il y a des effets nocifs, tel que l'irritation respiratoire ou une douleur a été expérimentée; ou s'il est indiqué par votre processus d'estimation de risque. Dans des atmosphères de poussière ou de brume, utiliser un respirateur approuvé. Les modèles suivants devraient être des types efficaces de respirateurs d'air purifiant : Haute efficacité d'air particulier (HEPA) N95. Suivez un programme de protection respiratoire lorsque le milieu de travail exige l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence</b>	Flocons
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Seuil de l'odeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Formule moléculaire</b>	CaCl <sub>2</sub>

**Propriétés**

**pH**  
**Point de fusion/plage**  
**Point d'ébullition**  
**Point de congélation**  
**Eau/Huile; Point d'éclair**  
**Taux d'évaporation (ether =1)**

**Valeurs**

N'est pas applicable aux solides  
 772 °C (1,422 °F)  
 N'est pas applicable aux solides  
 N'est pas applicable aux solides  
 N'est pas applicable  
 N'est pas applicable

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	N'est pas applicable
<b>Bas niveau d'inflammabilité (air)</b>	NA
<b>Niveau d'inflammabilité supérieur (air)</b>	NA
<b>Auto-Inflammation</b>	N'est pas applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Négligeable à température ambiante
<b>Densité de la vapeur (air=1)</b>	N'est pas applicable
<b>Gravité (eau=1)</b>	N'est pas applicable
<b>Densité</b>	51 – 61 lb/ft <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble sans difficulté
<b>Volatilité</b>	N'est pas applicable
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune données disponibles
<b>Température de décomposition</b>	N'est pas applicable
<b>Viscosité</b>	N'est pas applicable
<b>Hygroscopique</b>	Oui

## 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Hygroscopique. Libère de grandes quantités de chaleur lorsque dissout dans l'eau ou dans des acides aqueux.
<b>Stabilité</b>	Stable à des températures et pressions normales
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Éviter l'humidité
<b>Conditions à éviter</b>	(Par exemple, décharge statique, chocs ou vibrations) – Aucun connu
<b>Incompatibilités</b>	De la chaleur est produite lorsque mélangé avec de l'eau ou des acides aqueux. Des éclaboussures et des bouillonnements peuvent se produire. Éviter tout contact avec : le trifluorure de brome et le furan-2-acide percarboxylique car le chlorure de calcium n'est pas compatible avec ces substances. Tout contact avec le zinc peut entraîner la formation d'hydrogène gazeux pouvant exploser. Catalyse la polymérisation exothermique d'éther méthylvinyle. Attaque les métaux lorsqu'il y a de la moisissure et peut libérer de l'hydrogène gazeux. La réaction de l'impureté du brome contenant des métaux oxydants peut produire des traces d'impuretés telles que les bromates.
<b>Décomposition dangereuse</b>	Formé sous l'effet de l'eau : chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de calcium
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produira pas

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU COMPOSANT :

Commentaire : Les données de toxicité des composants est peuplée par la base LOLI et peut différer des données sur la toxicité des produits donnés.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Chlorure de calcium 10043-52-4	1000 mg/kg (Rat)	2630 mg/kg (Rat)	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-
Chlorure de sodium	3000 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Lapin)	42 g/m <sup>3</sup> (Rat) 1h

**Contact oculaire** Pour solides : Peut causer de légères irritations aux yeux, blessure mécanique seulement.

La formation de poussière doit être évitée puisque la poussière peut causer de sévères irritations aux yeux avec blessure cornéenne.

<b>Contact cutané</b>	Un bref contact est essentiellement non irritant à la peau. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau, et même une brûlure. N'est pas catégorisé comme corrosif à la peau selon les directives DOT. Peut causer une réaction plus grave si la peau est moite, scarifiée (éraflee ou coupée) ou couverte de vêtements, de gants ou de chaussures.
<b>Inhalation</b>	La poussière peut causer une irritation au système respiratoire supérieur (nez et gorge).
<b>Ingestion</b>	Toxicité basse si avalé. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent causer des dommages muqueux locaux à l'œsophage et à l'estomac. La déglutition peut entraîner une irritation ou une ulcération gastro-intestinale.

#### **EFFETS CHRONIQUES**

L'exposition chronique au chlorure de calcium qui cause de l'irritation peut causer une dermatite chronique ou un problème relié aux membranes muqueuses. Pour le(s) composant(s) mineur(s) : CHLORURE DE POTASSIUM : Dans les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants, après la digestion : système gastro-intestinal, cœur et les reins. Les niveaux de dose produisant ces effets étaient plusieurs fois supérieurs que les autres niveaux de dose prévu de l'exposition dû à l'usage. CHLORURE DE SODIUM : L'expérience médicale avec le chlorure de sodium a montré une forte association entre la haute tension artérielle et un prolongement d'abus diététique. Les effets reliés pourraient se produire dans les reins.

#### **SIGNES OU SYMPTÔMES D'EXPOSITION :**

La solution ou les solides peuvent être visibles sur la peau ou les yeux. Rougeurs localisées, chaleur et irritations compatibles avec le mécanisme de blessure : abrasion, brûlures, solution hypertonique.

<b>Inhalation (Respirer)</b>	L'inhalation de poussière peut causer l'irritation du système respiratoire supérieur (nez et gorge). Érythème nasal, des muqueuses et oropharyngien.
<b>Peau</b>	Irritation de la peau, abrasion directe de la peau avec des matières solides, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec la peau. Un contact prolongé et une occlusion peuvent causer des symptômes plus graves. Le dommage est situé sur les zones de contact.
<b>Yeux</b>	Irritation des yeux, abrasion directe de la cornée avec des matières solides, érythème et brûlures résultant d'une réaction avec de l'eau, tuméfaction de la conjonctive et opacification de la cornée résultant d'une solution hypertonique et de la chaleur. Douleur au niveau de la cornée, rougeurs, épaissement ou blanchissement aigu de la cornée.
<b>Ingestion (Déglutition)</b>	La consommation de matières solides ou de solutions hypertonique cause la nausée, des vomissements et une augmentation de la soif.

**Interaction avec d'autres produits chimiques qui augmente la toxicité :** Aucun connu

#### **ÉTIQUETTE GHS RISQUES SANITAIRES :**

<b>SGH : TOXICITÉ AIGUË – ORALE</b>	Catégorie 4 – Nocif si avalé
<b>SGH : CONTACT DANGER – LES YEUX</b>	Catégorie 2A – Provoque une irritation oculaire grave

**SGH : DANGER PAR CONTACT – PEAU**

Catégorie 2 – Cause une irritation de la peau

**Absorbant pour la peau**

Non

**DONNÉ MUTAGÈNE :**

Non classifié en tant que mutagène selon les critères GHS. Les données présentées sont pour le matériel suivant : Chlorure de Calcium (CaCl<sub>2</sub>) – Les études de toxicité vitro génétique étaient négatives. Les données présentées sont pour le matériel : Chlorure de Potassium – Les études de toxicité génétique étaient positives. Cependant, la pertinence de ceci aux humains n'est pas connue. Pour les composant(s) mineur(s) : Chlorure de Sodium – Les études de toxicité étaient principalement négatives.

**TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE :**

Pas classé comme toxique pour le développement ou la reproduction par les critères du SGH. Pour le(s) composant(s) principal(s) : ils n'ont pas causé des anomalies congénitales ou n'importe quels effets fœtaux dans les animaux de laboratoire

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Composant	Toxicité Poissons d'eau douce	Toxicité invertébrés	Toxicité sur les algues	Autre toxicité
Chlorure de calcium	-CL50, crapet arlequin (Lepomis macrochirus) : 8350 – 10650 mg/l	-CL50, puce d'eau Daphnia magna: 759 – 3005 mg/l	-Données indisponibles	-Aucune donnée disponible
Chlorure de potassium	-CL50, truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss): 96 h: 4,236 mg/l	-CE50, puce d'eau Daphnia magna, 24 h, immobilisation : 590 mg/l -CL50, puce d'eau Ceriodaphnia dubia, 96 h : 3,470 mg/l	-Données indisponibles	-Aucune donnée disponible
Chlorure de sodium	-CL50, tête-de-boule (Pimephales promelas): 10,610 mg/l	-CL50, puce d'eau Daphnia magna: 4,571 mg/l	-IC50, 209 de l'OCDE test; boues activées, inhibition de la respiration : > 1,000 mg/l	-IC50, 209 de l'OCDE test; boues activées, Inhibition de la respiration : > 1,000 mg/l

**TOXICITÉ AIGUË :**

Matériel pratiquement non toxique aux organismes aquatiques sur une base aiguë (LC50/EC50/EL50/LL50 > 100 mg/L dans la plupart des espèces sensibles testées).

**TOXICITÉ POUR LES INVERTÉBRÉS :**

**Chlorure de Calcium** LC50, water flea Daphnia magna : 759 – 3,005 mg/l

**Chlorure de Potassium** EC50, water flea Daphnia magna, 24 h, immobilisation : 590 mg/l. LC50, water flea Ceriodaphnia dubia, 96 h: 3,470 mg/l.

**Chlorure de Sodium** LC50, water flea Daphnia magna : 4,571 mg/l

**SORT ET TRANSPORT :****BIODÉGRADATION**

Cette matière est inorganique et n'est pas sujette à la biodégradation.

**PERSISTANCE**

Le chlorure de calcium est considéré comme une matière qui ne perdure pas dans l'environnement car il se dissout rapidement dans les ions de calcium et chlorure dans l'eau. Le chlorure de calcium libéré dans l'environnement est ainsi susceptible d'être distribué dans l'eau sous forme d'ions de calcium et chlorure. Les ions de calcium peuvent demeurer dans le sol en se liant aux particules du sol ou en formant des sels stables avec d'autres ions. Les ions de chlorure sont mobiles et s'écoulent éventuellement dans l'eau de surface. Ces deux types d'ions existent à l'origine dans la

nature et leurs concentrations dans l'eau de surface dépendront de divers facteurs tels que les paramètres géologiques, l'altération et les activités humaines.

**BIOCONCENTRATION**

Pas de bioconcentration anticipés à cause de la relativement haute solubilité de l'eau. Le potentiel pour mobilité dans le sol est très haute (Koc entre 0 et 50). Le fractionnement de l'eau à n-octane n'est pas applicable.

**BIOACCUMULATION**

**Potentiel** : Le chlorure de calcium et ses formes dissociées (calcium et ions chlorures) sont omniprésents dans l'environnement. Le calcium et les ions chlorures peuvent se trouver en tant que composants dans les organismes. Si l'on tient compte de ses propriétés de dissociation, le chlorure de calcium ne devrait pas s'accumuler dans les organismes vivants.

**MOBILITÉ DANS LE SOL**

Le chlorure de calcium ne devrait pas être absorbé dans le sol en raison de ses propriétés de dissociation et sa grande solubilité dans l'eau. Il se dissout habituellement dans le calcium et les ions sans chlorure ou il peut former des sels organiques et inorganiques stables avec d'autres contre-ions, menant à différents résultats entre le calcium et les ions chlorure dans le sol et les composants de l'eau. Les ions calcium peuvent se lier aux particules du sol ou peuvent former des sels inorganiques stables avec des ions sulfate et carbonate. L'ion chlorure est mobile dans le sol et s'écoule éventuellement dans l'eau de surface car il se dissout dans l'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
--

**Déchet du matériel**

Réutiliser ou retraiter si possible. Toutes les pratiques d'élimination doivent respecter l'ensemble des lois et règlement fédéraux, provinciaux et locaux. Les règlements peuvent varier selon les lieux. Signalez tout déversement, le cas échéant. Les caractérisations des déchets et le respect des lois applicables incombent seulement au générateur de déchets. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS AUCUN CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE GESTION OU LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION DE LA FDS : Information sur la composition. POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés sont l'envoi à une décharge autorisée ou agréée à un système de traitement des eaux usées.

**Emballages contaminés**

Éliminer le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales applicables. Les contenants utilisés doivent être jetés conformément avec les règlements applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
---

**TRANSPORTS TERRESTRES****U.S. DOT 49 CFR 172.101**

Statut: Non réglementé

**TRANSPORT CANADIEN DE MARCHANDISES DANGEREUSES**

Statut : Non réglementé

**CODES DE TRANSPORT MARITIME IMO/IMDG**

Statut IMO/IMDG: Non réglementé

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES****ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION DE L'OSHA :**

Ce matériel est considéré dangereux par le Standard de Communication de danger OSHA (29 CFR 1910.1200) (US)

**SECTIONS CERCLA 102a/103 SUBSTANCES DANGEREUSES (40 CFR 302.4) :**

N'est pas réglementé.

**SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES DE L'EPCRA (40 CFR 355.30) :**

Non réglementé.

**CATÉGORIES DE DANGER DES SECTIONS 311/312 DE L'EPCRA (40 CFR 370.10) :**

Danger immédiat pour la santé.

**SECTION 313 DE L'EPCRA (40 CFR 373.65) :**

Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient pas des niveaux de produits chimiques qui exigent de rapporter sous cette loi.

**SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS OSHA (PSM) 29 CFR 1910.119) :**

Non réglementé.

**ÉTAT DE L'INVENTAIRE NATIONAL****ÉTAT DE L'INVENTAIRE AMÉRICAIN (TSCA [loi sur le contrôle des substances toxiques]) :**

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) 12(b) :**

Ce produit n'est pas soumis à une notification d'exportation.

**Inventaire chimique Canadien :**

Tous les composants de ce produit figurent soit sur la liste intérieure (DSL) ou sur la liste (NDSL) des substances.

Composant	DSL	NDSL
Chlorure de calcium 10043-52-4	Listé	Non inscrit
Chlorure de potassium 7447-40-7	Listé	Non inscrit
Chlorure de sodium 7647-14-5	Listé	Non inscrit

**RÉGLEMENTATION ÉTATIQUE :****Proposition 65 de la Californie :**

Ce produit n'est pas répertorié, mais il peut contenir des impuretés ou des oligo-éléments connus dans l'État de Californie pouvant provoquer le cancer ou une toxicité reproductive, spécifié conformément à la Proposition 65 State Drinking Water and Toxic Enforcement Act. AVERTISSEMENT : Ce produit (lorsqu'il est utilisé dans des formulations aqueuses avec un oxydant chimique tel que l'azote) peut réagir et former du bromate de calcium, un produit chimique connu dans l'État de Californie, qui peut causer le cancer.

Composant	AVERTISSEMENT Relative au risqué de cancer de la proposition 65 de la Californie	Liste des cancérigènes et des produits sur le plan de la reproduction de la Proposition 65 de la Californie – Toxine reproductive affectant les hommes	Liste des cancérigènes et des produits sur le plan de la reproduction de la Proposition 65 de la Californie – Toxine reproductive affectant les femmes	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) du Massachusetts	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) du New Jersey	Liste des substances spéciales, dangereuses pour la santé du New Jersey
Chlorure de calcium 10043-52-4	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré
Chlorure de potassium 7447-40-7	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré

Chlorure de sodium 7647-14-5	Non énuméré					
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Composant	New Jersey – Liste des substances dangereuses pour l'environnement	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie	Substances dangereuses spéciales de la loi Right to Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie	Liste des dangers environnementaux de la loi Right to Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie	Liste des substances dangereuses de la loi Right to Know (droit de savoir) du Rhodes Island
Chlorure de calcium 10043-52-4	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré
Chlorure de potassium 7447-40-7	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré
Chlorure de sodium 7647-14-5	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré	Non énuméré

**RÈGLEMENTATIONS CANADIENNES**

- Ce produit a été classé conformément au critère de danger des règlements sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations exigées par les règlements sur les produits contrôlés.

Composant	Inventaire Chimique Canadien:	NDSL	SIMDUT – Classification des substances:
Chlorure de calcium	Listé		D2B
Chlorure de potassium	Listé		Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.
Chlorure de sodium	Listé		Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Préparé par

Fournisseur de:

**Groupe Horticole Ledoux inc.**

785, rue Paul Lussier | Téléphone: (450) 791.2222 | Courriel: ghl@ghlinc.com  
 Ste-Helene de Bagot | Sans frais: 1 (888) 791.2223 | Site web: www.ghlinc.com  
 Qc, Canada, J0H 1M0 | Télécopieur: (450) 791.2225

Date d'émission

Date de révision

Novembre 2020

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité